



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 février 2013

Soixante-septième session  
Point 17 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/67/434)]

### 67/194. Renforcement de la connectivité grâce à l'autoroute de l'information transeurasienne

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 64/186 du 21 décembre 2009,

*Rappelant également* la Déclaration de principes et le Plan d'action adoptés lors de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003<sup>1</sup>, qu'elle a fait siens<sup>2</sup>, ainsi que l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis pour la société de l'information, adoptés lors de la seconde phase du Sommet, tenue à Tunis du 16 au 18 novembre 2005<sup>3</sup>, qu'elle a également fait siens<sup>4</sup>,

*Rappelant en outre* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>5</sup>,

*Insistant* sur la nécessité de réduire la fracture numérique et de faire en sorte que tous puissent bénéficier des avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et des communications, et se félicitant, à ce propos, de la tenue à Minsk, les 26 et 27 novembre 2009, du sommet Connecter la Communauté d'États indépendants, initiative régionale visant à mobiliser des ressources humaines, financières et techniques pour accélérer la réalisation des objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information en matière de connectivité,

*Notant* que les gouvernements, ainsi que le secteur privé, la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales peuvent contribuer grandement, pour le bien de tous, à la réduction de la fracture numérique et à l'édification d'une société de l'information ouverte et axée sur l'être humain,

<sup>1</sup> Voir A/C.2/59/3, annexe.

<sup>2</sup> Voir résolution 59/220.

<sup>3</sup> Voir A/60/687.

<sup>4</sup> Voir résolution 60/252.

<sup>5</sup> Voir résolution 60/1.



*Constatant* que les technologies de l'information et des communications facilitent l'échange d'informations entre les pouvoirs publics et les administrés, et qu'il est donc indispensable de s'employer à améliorer l'accès à ces technologies, en particulier aux réseaux et services à large bande, et de réduire la fracture numérique, le rôle de la coopération internationale étant important à cet égard,

*Ayant conscience* que des infrastructures de réseau d'information et de communication bien développées, telles que des autoroutes de l'information, sont un des principaux moyens d'ouvrir à tous l'accès aux technologies, et prenant note, à cet égard, de la Réunion ministérielle régionale sur l'autoroute de l'information transeurasienne organisée à Bakou, le 11 novembre 2008, par le Gouvernement azerbaïdjanais en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

*Prenant note* de la mise en place, en 2011, du secrétariat du projet d'autoroute de l'information transeurasienne, dont le siège est à Bakou et qui est composé d'opérateurs de projet désignés par les gouvernements participants, et des travaux qu'il a accomplis jusqu'à présent,

1. *Estime* que les technologies de l'information et des communications ouvrent des perspectives nouvelles pour le règlement des problèmes de développement, en particulier dans le cadre de la mondialisation, et peuvent favoriser la croissance économique, la compétitivité, l'accès à l'information et au savoir, l'élimination de la pauvreté et l'inclusion sociale, qui contribueront à accélérer l'intégration de tous les pays, en particulier les pays en développement, à l'économie mondiale ;

2. *Estime également* qu'une connectivité renforcée offre d'immenses possibilités de progrès social, notamment en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes et de renforcement de l'intégration sociale et de la tolérance ;

3. *Souligne* qu'il importe que toutes les parties prenantes maintiennent et resserrent leur coopération dans la mise en place et la gestion des infrastructures de l'information afin de réduire la fracture numérique dans la région, et encourage les États Membres intéressés à participer à la recherche de solutions pour renforcer la connectivité dans la région ;

4. *Invite* la communauté internationale, notamment les États Membres, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile, à apporter son appui au renforcement de la connectivité des télécommunications mondiales, en mettant l'accent sur les pays qui ont insuffisamment accès au réseau international des technologies de l'information et des communications, grâce à la participation à des initiatives telles que le projet d'autoroute de l'information transeurasienne ;

5. *Estime* qu'il faut renforcer la connectivité dans la région afin de réduire la fracture numérique, et accueille donc favorablement le projet d'autoroute de l'information transeurasienne et l'appui fourni jusqu'à présent par les différentes parties prenantes intéressées ;

6. *Estime également* que l'autoroute de l'information transeurasienne est un projet important pour l'amélioration et la diversification des voies de transit de télécommunication entre l'Asie et l'Europe et présente un potentiel à cet égard, et invite donc les États Membres à continuer d'apporter leur soutien à ce projet en encourageant les secteurs public et privé, selon qu'il conviendra, à y participer ;

7. *Prend note* de la proposition tendant à créer une alliance eurasiatique pour la connectivité en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications

dans l'optique de souligner les effets de synergie qui peuvent exister entre les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les milieux universitaires et les institutions internationales de développement en vue de renforcer le développement des voies de transit de télécommunication régionales grâce à des méthodes de travail novatrices et efficaces sans avoir recours à des ressources supplémentaires.

*61<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 2012*

---